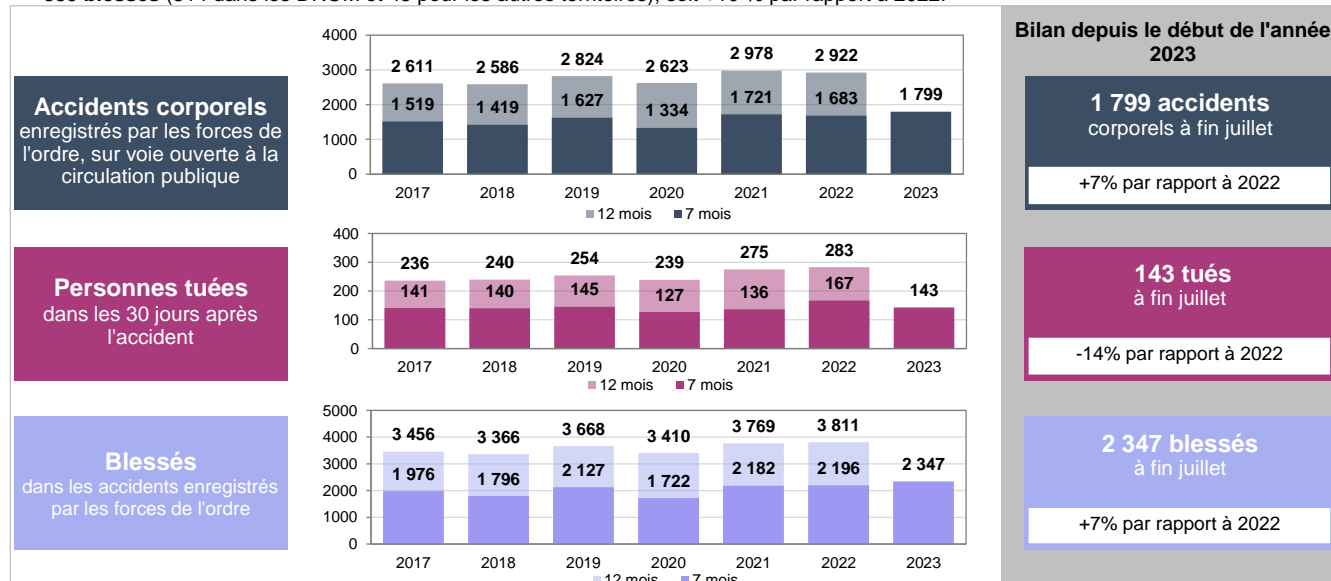


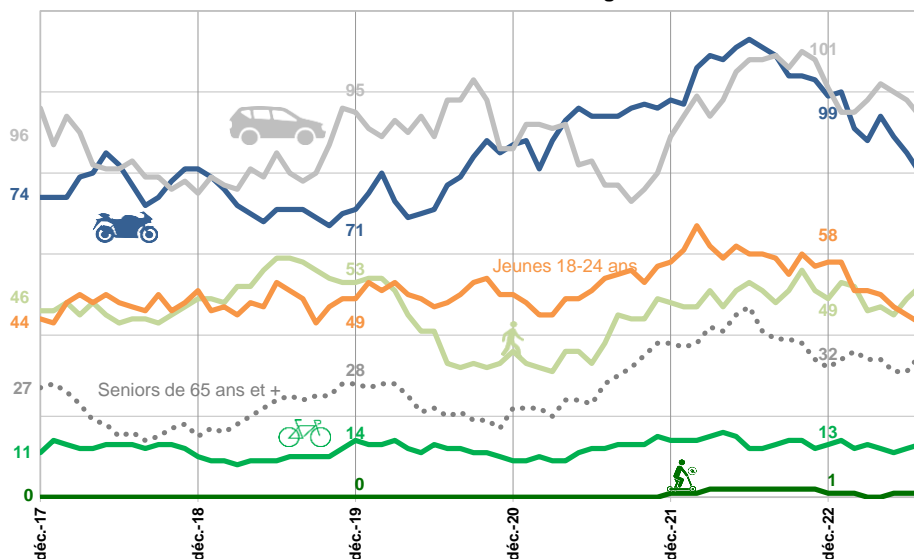
En juillet 2023, les forces de l'ordre ont enregistré 282 accidents corporels en outre-mer, soit +8% par rapport à 2022. On dénombre dans ces accidents 17 tués (8 dans les DROM et 9 pour les autres territoires), soit -29 % par rapport à 2022 ; 359 blessés (314 dans les DROM et 45 pour les autres territoires), soit +10 % par rapport à 2022.



	Juillet*		Ces 3 derniers mois**		Ces 12 derniers mois***	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Tués	17	-29%	56	-24%	259	-15%
Blessés BAAC	359	+10%	1 044	+8%	3 962	+5%

* Juillet 2023 par rapport à juillet 2022
 ** Cumul 3 mois de mai 2023 à juillet 2023 par rapport au cumul 3 mois de mai 2022 à juillet 2022
 *** Cumul 12 mois de août 2022 à juillet 2023 par rapport au cumul 12 mois de août 2021 à juillet 2022
 Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DOM, COM-NC
 Données définitives jusqu'en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 08/08/2023 pour l'année 2023

Évolution de la mortalité routière cumulée sur 12 mois selon les usagers



Nombre de personnes tuées cumulé sur 12 mois établi en
Juillet 2023
 % par rapport à l'année 2019

- VL
94 ; -1%
- 2 RM
80 ; +13%
- Piétons
52 ; -2%
- Jeunes 18-24 ans
43 ; -12%
- Seniors 65 ans et plus
35 ; +25%
- Cyclistes
13 ; ns
- Usagers d'EDPm
1 ; ns

Évolution du cumul des blessés BAAC sur ces 12 derniers mois par rapport à un an auparavant

	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Modes doux *	+5%	+8%	
2 RM *	-5%	-4%	+4%
Automobilistes	+6%	+4%	+9%

* Modes doux : Piétons, EDP, Cyclistes - 2 RM : Cyclomotoristes, Motocyclistes
 ns : évolution non significative
 Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DOM, COM-NC
 Données définitives jusqu'en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 08/08/2023 pour l'année 2023

Tableau détaillé du mois de juillet 2023 par rapport à un an auparavant

La diminution du nombre de tués et l'augmentation du nombre de blessés enregistrés par les forces de l'ordre ce mois de juillet 2023 correspond également à la **tendance observée ces 3 derniers mois de baisse pour les tués et de hausse pour les blessés**.

Cette baisse est semblable dans les **départements et régions d'outre-mer (-27 % de tués et +8 % de blessés enregistrés)** ainsi que pour les **autres territoires d'outre-mer (-19 % de tués et +10 % de blessés enregistrés)**.

Départements et régions d'outre-mer (DROM)

	Juillet		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	8	314	35	-13	886	+64	149	-50	3 357	+146

Par mode de déplacement

Piétons	4	34	11	+3	97	-3	36	-3	407	-1
EDPm	0	4	1	+1	12	+4	1	+0	38	+16
Cyclistes	1	12	3	+1	36	-1	10	+1	155	+11
2RM	2	111	10	-11	323	+19	47	-37	1 205	-34
Automobilistes	1	133	10	-5	357	+10	48	-12	1 326	+42

** Cumul 3 mois de mai 2023 à juillet 2023 par rapport au cumul 3 mois de mai 2022 à juillet 2022

*** Cumul 12 mois de août 2022 à juillet 2023 par rapport au cumul 12 mois de août 2021 à juillet 2022

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DOM

Données définitives jusqu'en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 08/08/2023 pour l'année 2023

Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

	Juillet		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	9	45	21	-5	158	+15	110	+3	605	+33

Par mode de déplacement

Piétons	3	5	6	+2	17	+3	16	+4	54	+11
EDPm	0		0	+0	1	+1	0	-1	3	+1
Cyclistes	0	1	0	+0	5	-2	3	+0	27	-4
2RM	2	16	5	-3	50	-6	33	+6	154	-31
Automobilistes	3	20	7	-3	51	-3	46	-2	265	+38

** Cumul 3 mois de mai 2023 à juillet 2023 par rapport au cumul 3 mois de mai 2022 à juillet 2022

*** Cumul 12 mois de août 2022 à juillet 2023 par rapport au cumul 12 mois de août 2021 à juillet 2022

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : COM-NC

Données définitives jusqu'en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 08/08/2023 pour l'année 2023

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trotinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) qui contiennent les trotinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomotoristes et les motards, y compris les scooteristes.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Méthodes de traitement des données pour l'Outre-mer

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.

Les données sont produites à partir des accidents enregistrés dans le système d'information TRAXy concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR. **Les résultats définitifs de 2022 ont été intégrés dans le baromètre de mai 2023.**

L'export à partir de TRAXy est réalisé à une date précisée dans la source ; le bilan est provisoire. Aucune estimation n'est calculée sur ces données dont l'effectif est faible.

Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2021 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>